
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine¹.

Modification - Arsenal du Fort de l'Île Sainte-Hélène

A10-SC-01

Localisation : 20, Chemin Tour de l'île, Ile Sainte-Hélène
Reconnaissance municipale : Site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène
Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle de l'Île Sainte-Hélène
Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Société du parc Jean-Drapeau, l'arsenal étant situé dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène.

NATURE DES TRAVAUX

Propriété de la Société du parc Jean-Drapeau et abritant le musée Stewart, l'arsenal pose des problèmes importants en termes d'accessibilité universelle, de protection des incendies et d'organisation des espaces muséaux et de travail. Les travaux sont deux ordres : il s'agit d'abord d'améliorer la fonctionnalité des lieux en conservant les caractéristiques et l'intégrité du site patrimonial (phase I), puis d'implanter un ascenseur afin d'améliorer l'accès au bâtiment (phase II).

AUTRES INSTANCES

Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

HISTORIQUE DES LIEUX

Les Britanniques prennent possession de l'île Sainte-Hélène en 1818 et entreprennent aussitôt la construction d'installations militaires pour se protéger des invasions américaines. Ils érigent deux postes de vigie, ou casemates,

¹Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

en bois pièce sur pièce puis, entre 1820 et 1824, un fort en forme de croissant mesurant 208 mètres. Ce dernier compte un arsenal, des casernes, une poudrière, une armurerie et un mur d'enceinte. Deux violents incendies, l'un en 1848 et l'autre en 1875, ravagent une grande partie du site. Les ruines sont alors abandonnées.

En 1908, la Ville de Montréal devient propriétaire de l'île Sainte-Hélène; elle y trace des routes, des sentiers, des ponts et y construit la tour de Lévis. C'est à la fin des années 1930 qu'elle décide d'aménager le site et Frederick G. Todd propose un plan pour la restauration des bâtiments militaires et la construction de pavillons de loisirs. L'île devient un parc municipal et son rôle militaire cesse. Toutefois, l'arsenal servira de dépôt de munitions et de camp de prisonniers de guerre et de prison militaire lors des deux guerres mondiales. C'est entre 1956 et 1961 que le Fort est transformé en lieu public regroupant le musée Stewart (musée d'histoire canadienne), qui occupe l'arsenal, et un théâtre de 180 places, aménagé dans la poudrière.

Le site est un témoin unique du patrimoine montréalais, par sa localisation insulaire et sa vocation militaire. De plus, le secteur possède un fort potentiel archéologique : un site amérindien récemment découvert sur l'île pourrait dater du milieu du Sylvicole supérieur, soit entre 1 200 et 1 350 ans de notre ère.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Société du parc Jean-Drapeau et Les architectes FABG. *Mise aux normes de l'Arsenal du Fort de l'île Sainte-Hélène*. 8 décembre 2008 et 31 août 2009.

Ville de Montréal. Centre d'histoire de Montréal. *Un passé oublié : la vocation militaire de Montréal*. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2497,3090338&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. *Île Sainte-Hélène*, dans le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal. <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php>

Ville de Montréal. *Évaluation du patrimoine urbain*, arrondissement de Ville-Marie, p. 74.

Ville de Montréal. *Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène* (règlement 07-035), septembre 2007.

ANALYSE DU PROJET

L'arsenal est situé dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène. Plusieurs articles du règlement constituant ce site (07-036) concernent le Fort. D'abord, toute intervention affectant les composantes du site militaire doivent viser à rétablir ou à consolider l'intégrité des constructions et du site (chap. IV, section 1). De manière plus générale, les travaux d'aménagement doivent assurer la conservation et la mise en valeur des caractéristiques dominantes du paysage (chap. IV, sect. 2, art. 11) ; la consolidation de l'intégrité du paysage façonné par les militaires britanniques est aussi abordée (art. 13). Enfin, les travaux d'excavation doivent être précédés ou accompagnés de recherches archéologiques (chap. IV, sect. III, art. 15).

La Société du parc Jean-Drapeau et ses consultants, Les Architectes FABG, ont présenté une première version du projet au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), le 8 décembre 2008. Ce dernier a alors fait une première série de commentaires (dans une note interne datée du 12 décembre). Le projet a été révisé et représenté au CPM le 31 août 2009. De nouveaux commentaires ont été communiqués aux requérants dans une note datée du 11 septembre. Le présent avis revient sur le premier projet (partie 1 de l'analyse) et, surtout, formalise les commentaires faits lors de la deuxième et dernière présentation du projet (partie 2), ce dernier ayant été complété depuis.

1. Le premier projet

1.1 Description

Le CPM adhère aux propositions faites pour améliorer la fonctionnalité du musée en conservant les caractéristiques et l'intégrité de l'arsenal (phase I du projet). Quant à l'ajout d'un ascenseur (phase II), trois options avaient été envisagées, soit à l'intérieur, à l'arrière et à l'avant du bâtiment. L'implantation à l'intérieur du bâtiment soulevant plusieurs problèmes, dont le percement de la voûte sur une très grande superficie et des modifications importantes aux fermes du toit, la Société du parc Jean-Drapeau et ses consultants ne l'avaient pas retenue. La deuxième option, soit la localisation de l'ascenseur dans la cour de manœuvre (à l'avant), avait été rejetée pour des raisons de trop grande visibilité. Seule la troisième option avait été présentée au CPM. Celle-ci localisait l'ascenseur à une distance de 4 à 6 pieds de la façade arrière du bâtiment, à un endroit où des ouvertures étaient déjà présentes. Le parement proposé était le verre, opaque pour l'ascenseur, afin d'assurer la plus grande discrétion possible, et transparent pour la partie au-dessus de celui-ci et pour l'espace de transition avec le bâtiment.

1.2. Analyse et recommandations du CPM

Le CPM reconnaissait, dans l'esprit du règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène, l'intérêt de la proposition, celle-ci minimisant sa visibilité et limitant les interventions sur l'enveloppe du bâtiment, en vue d'en préserver le plus possible l'intégrité. Toutefois, constatant que la face extérieure de l'arsenal constitue la partie défensive de l'ouvrage (conçue pour résister aux attaques), il signalait que cette particularité s'opposait à l'ajout d'un nouvel accès alors qu'au contraire, la cour intérieure avait toujours été très utilisée.

Le CPM avait par ailleurs apprécié la facture contemporaine de l'ascenseur, celle-ci se démarquant clairement du bâtiment ancien. Par ailleurs, il suggérait d'opter pour une intervention complètement transparente, afin de mieux affirmer la fonction de l'équipement et d'offrir une vue sur le paysage à ses usagers.

Le CPM recommandait ainsi d'analyser davantage l'option de localiser l'ascenseur dans la cour de l'arsenal et d'examiner la possibilité de concevoir un ascenseur avec une paroi entièrement transparente.

2. Le deuxième projet

2.1. Description

Le deuxième projet propose que l'ascenseur soit localisé dans la cour de l'arsenal, conformément à la recommandation du CPM. L'escalier et l'ascenseur seraient logés dans un cylindre de 8 m de diamètre en panneaux de verre trempé courbé et transparent qui viendrait s'inscrire en contraste du bâtiment en pierre. L'emplacement proposé, à la jonction des ailes B et C, au centre de l'arsenal et des aires d'exposition, est considéré comme optimal

pour le fonctionnement du musée. Il permet en effet de constituer deux circuits de visite pour les expositions temporaires et permanentes qui pourraient ainsi être organisées en boucles distinctes. La hauteur des paliers des escaliers varierait, épousant la configuration particulière du bâtiment. La tour de verre comporterait un étage supplémentaire : l'escalier donnerait accès à un niveau supérieur sur le toit de l'ascenseur où serait aménagé un espace d'observation d'où l'on profiterait d'une vue à 360° sur le complexe militaire, le Vieux-Montréal et le fleuve. Une interprétation des lieux serait offerte.

Une troisième phase porterait sur le réaménagement du champ de manœuvre. Le projet comprendrait notamment la réalisation des sentiers d'accès vers la nouvelle entrée.

2.2. Analyse du CPM

Le CPM estime que cette localisation à l'avant, soit sur la face intérieure de l'arsenal, est plus appropriée que celle proposée initialement à l'arrière, la face extérieure constituant la partie défensive de l'ouvrage, étant donc moins propice à l'installation d'un accès. La localisation de l'ascenseur et le type d'intervention proposés ne compromettent pas, à son avis, l'intégrité de l'arsenal, du site et du paysage. D'une part, le nouvel ouvrage s'inscrit dans la cour avant, laquelle accueillait diverses fonctions et était très fréquentée à l'époque de l'usage militaire du site. D'autre part, dû au rapport d'échelle entre le bâtiment et la nouvelle structure, à l'implantation de cette dernière en retrait du mur et à la forme et aux matériaux contrastés qui le caractérisent, l'ascenseur se démarque clairement de l'ouvrage militaire de pierre sans nuire à la lisibilité de ce dernier. De plus, il constitue un élément signalétique conférant une nouvelle image et une meilleure visibilité à ce musée discret qu'abrite ce vaste ensemble militaire.

Enfin, compte tenu de l'importance qu'occupe le nom du musée sur la façade de verre, le CPM suggère de poursuivre les études sur le positionnement des lettres qui composent ce nom, évoquant l'exemple du MOMA à New York où les lettres sont « appuyées » sur l'immeuble du musée.

Quant à la phase III sur le réaménagement du champ de manœuvre, le CPM recommande que les études archéologiques contribuent à l'élaboration du concept d'aménagement paysager. Il signale que la présence de l'ancienne citerne du complexe militaire pourrait permettre d'explorer une thématique d'aménagement liée à l'eau. Il estime que l'évolution paysagère du site ainsi que l'état actuel des lieux devraient aussi être considérés dans l'élaboration du projet. Il signale que, dans ce contexte, il y aurait lieu d'examiner la problématique des arbres qui ont poussé en bordure du fleuve, là où, à l'époque du complexe militaire, on souhaitait une vue sans encombrement.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est favorable à la localisation de l'ascenseur à l'endroit proposé par la Société du parc Jean-Drapeau, dans la cour avant de l'arsenal, entre les ailes B et C (phase II du projet). Il est également favorable à la facture contemporaine proposée, en contraste avec le bâtiment ancien. Le projet présenté en septembre 2009 étant encore conceptuel, il recommande que l'ascenseur conserve les caractéristiques alors proposées, en particulier la transparence, afin de ne pas nuire à la compréhension et à l'évocation du complexe militaire tout en offrant une nouvelle image et une meilleure visibilité au musée.

Dans le même esprit et compte tenu de l'importance du nom du musée sur la façade de l'ascenseur, le CPM suggère d'examiner diverses options avant de statuer sur une proposition finale de design.

Le CPM souhaite voir le projet d'aménagement paysager (phase III) lorsque celui-ci prendra forme, soit les principes mis de l'avant, le ou les concepts retenus, la programmation envisagée ainsi qu'un plan détaillé des plantations. Il suggère que les études archéologiques de même que celles de l'évolution paysagère du site et de la végétation existante alimentent l'élaboration du projet. Les aménagements en bordure du fleuve pourraient aussi être considérés, puisque de nombreux arbres occupent aujourd'hui des lieux alors qu'à l'époque du complexe militaire, on souhaitait une vue sans encombrement.

La présidente,



Marie Lessard

Le 29 janvier 2010